



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 MARS 2026 A 18H30

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Président, invite Madame Döndü ALKAYA à procéder à l'appel.

Madame Döndü ALKAYA passe alors à l'appel nominal des membres du Conseil d'Agglomération Creil Sud Oise.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Pierre BEGHIN, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Jean-Michel LE QUILLIEC, Mme Sophie DHOURY-LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Fabrice MARTIN, M. Emmanuel PERRIN, M. Karim BOUKHACHBA, Mme Döndü ALKAYA, Mme Loubina FAZAL, Mme Catherine MEUNIER, Mme Fabienne LAMBRE, M. Ahmet BULUT, M. Ammar KHOULA, M. Azide RAZACK, Mme Brigitte LOBGEIS (de la délibération 26C019 à la délibération 26C026), Mme Valérie LEFEVRE, Mme Patricia RICHARD, M. Michel DUPLESSI, M. Loïc PEN, Mme Gillian ROUX, Mme Estelle SUEUR, M. Laurent TARASSI, Mme Caroline BREBANT, M. Didier CARON.
M. Didier ROSIER est représenté par son suppléant M. Jean-Pierre DEVOS.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Jean-François DARDENNE donne pouvoir à Mme Valérie LEFEVRE, Mme Bérénice TALL donne pouvoir à Mme Fabienne LAMBRE, M. Olivier CARRE donne pouvoir à Mme Patricia RICHARD, Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Sophie DHOURY-LEHNER, Mme Ginette DECOURTRAY donne pouvoir à Mme Gillian ROUX.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Isabelle ROSE MASSEIN, M. Babacar N'DIAYE, Mme Caroline JACQUEMART, M. Gérald FACCHINI, M. Mokhtar ALLOUACHE, M. Alexandre OUIZILLE, Mme Florence BOQUET.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Thierry BROCHOT, M. Hicham BOULHAMANE, M. Johann LUCAS, Mme Céline LESCAUX, M. Rémy RUFFAULT, M. Abdelkrim KORDJANI.

Nombre de Conseillers en exercice : 51
Quorum : 26

Délibération 26C019 à la délibération 26C026

Nombre de présents : 33
Nombre de représentés : 5
Nombre de votants : 38

Délibération 26C027 à la délibération 26C034

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 5
Nombre de votants : 37

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE | 4 |
| 01 – MOYENS GÉNÉRAUX..... | 4 |
| 26C019 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026..... | 4 |
| 26C020 – TRAVAUX DE LA PASSERELLE EN GARE DE CREIL : PROTOCOLE DE FINANCEMENT ENTRE L'ACSO, L'ETAT, LA REGION HAUT DE FRANCE ET LE DEPARTEMENT DE L'OISE..... | 10 |
| 26C021 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS..... | 11 |
| 26C022 - RENOUELEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN CHARGE DE PROJET EN GESTION DES RISQUES MAJEURS ENTRE L'ACSO ET LA VILLE DE CREIL | 12 |
| 02 – ÉCONOMIE..... | 13 |
| 26C023 – GOSS - SUBVENTION FRANCE RELANCE - AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ETAT..... | 13 |
| 26C024 – AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - MODIFICATION DU REGLEMENT | 14 |
| 26C025 – CONVENTION DE GESTION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE ET LE POLE METROPOLITAIN DE L'OISE | 15 |
| 03 – HABITAT..... | 16 |
| 26C026 – HABITAT PUBLIC ET SOCIAL - CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT - VALIDATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION (CIA) ET ACTUALISATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDID)..... | 16 |
| 26C027 - OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE - SOLLICITATION DE L'ARRETE DE CESSIBILITE AUPRES DU PREFET DE L'OISE..... | 18 |
| 26C028 - ATTRIBUTION DE LA CONCESSION HABITAT DEGRADE PORTAGE CIBLE DE LOTS DES COPROPRIETES DES PLEIADES ET DE LA ROSERAIE | 19 |
| 05 – TERRITOIRE | 21 |
| 26C029 - RAPPORT ANNUEL 2025 : SCHEMA INTERCOMMUNAL DE MUTUALISATION DES SERVICES | 21 |
| 26C030 - PROGRAMME PARTENARIAL 2026 ET AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2025 - 2027 AVEC L'AGENCE D'URBANISME OISE LES VALLEES..... | 21 |
| 26C031 - CONTRAT DE VILLE - APPROBATION DE LA PROGRAMMATION 2026 - ENVELOPPE ACSO22 | 24 |
| 06 – ENVIRONNEMENT | 24 |
| 26C032 - RAPPORT DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2025 | 24 |
| 07 – LOISIRS..... | 25 |
| 26C033 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DEMANDE DE SUBVENTION DU THEATRE DE LA FAIENCERIE DE CREIL 2026..... | 25 |
| 26C034 - CONTRAT DE COPRODUCTION ENTRE L'ACSO - LA FAIENCERIE THEÂTRE DE CREIL ET LES COMPAGNIES CIRCASSIENNES ACCUEILLIES EN RESIDENCE SUR LA FRICHE GOURNAY LIEU DE FABRIQUE Mme FILIPIDIS :..... | 26 |
| INFORMATION AU CONSEIL | 27 |
| INFO 01 - DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2026..... | 27 |
| INFO 02 – DÉCISIONS DU PRÉSIDENT..... | 27 |

M. VILLEMAIN :

Chers collègues, si vous voulez bien prendre place. Bonsoir. Le quorum étant atteint, nous allons procéder à l'appel. La benjamine de cette assemblée va vous appeler chacun à votre tour.

Mme ALKAYA :

Je commence, Monsieur le Président.

Madame Döndü ALKAYA procède à l'appel. [...].

M. VILLEMAIN :

Nous voyons que c'est un peu comme en fin d'année scolaire, car il y a beaucoup d'absences.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2026

M. VILLEMAIN :

Bien. Nous passons au compte rendu du procès-verbal du précédent conseil communautaire. Avez-vous des observations à formuler ? Non ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions à l'adoption ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je vous informe par ailleurs que Monsieur OUIZILLE est excusé. Étant en déplacement sénatorial, il ne pourra pas être présent parmi nous, mais il interviendra en visioconférence tout à l'heure.

M. OUIZILLE :

Bonjour, Jean-Claude.

M. VILLEMAIN :

Bonjour. Il est présent et pourra présenter ses rapports.

01 – MOYENS GÉNÉRAUX

26C019 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

M. VILLEMAIN :

Le rapport suivant concerne le Débat d'Orientation Budgétaire. Monsieur OUIZILLE, vous avez la parole.

M. OUIZILLE :

Merci beaucoup, Jean-Claude. Je vous prie de m'excuser de ne pas être présent. Je suis en déplacement dans le cadre des élections qui viennent, mais je vais nous présenter le ROB en espérant que vous m'entendez bien. Chaque année, avant le budget, nous avons ce moment où nous débattons de l'orientation budgétaire. C'est un moment important qui intervient nécessairement 10 semaines avant le vote et l'adoption définitive du budget. Cette année, je vous propose que nous ne dérogeons pas à la

règle et que nous fassions ce moment d'analyse ensemble. Je vous propose de commencer par le passé pour savoir vers quoi nous avançons, en commençant par la réalisation budgétaire de 2025. Si nous prenons une vue d'ensemble, nous pouvons dire que globalement, la santé financière de l'agglomération continue de s'améliorer, compte tenu des choix que nous avons faits dans notre pacte fiscal et financier. Nous avons un excédent de fonctionnement à affecter qui est proche de 10 millions d'euros. Une fois que nous avons payé notre partie d'investissement, nous avons un résultat net de clôture de 5 698 000 euros. C'est un résultat important qui nous a permis, j'y reviendrai, de n'avoir aucun recours à l'endettement en 2025. Notre autofinancement a donc été suffisant en 2025. La diapositive suivante permet de se rendre compte de la situation : « Notre épargne brute s'est améliorée de plus de 600 000 euros ». Les intérêts de la dette ont baissé. Nous avons donc une épargne de gestion plus forte encore que les années précédentes, car nous avons dégagé cette épargne brute, que nous n'avons pas eu recours à l'endettement et que nous avons remboursé le capital de la dette. L'encours de dette de l'agglomération au 31 décembre a baissé de plus de 3 millions d'euros, si nous faisons la photographie entre 2024 et 2025. Cela a évidemment amélioré notre capacité de désendettement puisque nous nous désendettions désormais en 3,9 ans. Nous sommes passés sous le seuil des quatre ans en termes de désendettement. C'est donc évidemment important. C'est d'autant plus important car, comme vous le savez, nous avons une programmation pluriannuelle d'investissement qui est très importante sur les années à venir. Le fait de nous être un petit peu désendettés cette année nous permet d'aborder la période suivante, qui va être une période de très forts investissements, donc avec des recours à l'emprunt plus importants, de manière plus sereine que cela aurait pu être si nous n'étions pas dans ce cadre-là. Par ailleurs, nous inscrivons tout cela dans un contexte, si je me projette vers 2026, qui n'est pas neutre. Je dis un mot de la situation actuelle. Nous avons aujourd'hui une situation géopolitique que vous connaissez. Une guerre qui s'est déclarée au Moyen-Orient avec un nœud au Moyen-Orient qui s'appelle le détroit d'Ormuz. C'est un nœud essentiel de l'économie mondiale, au-delà de ce que la guerre fait au Moyen-Orient, je parle de ce qui peut nous impacter. C'est un détroit où transitent le gaz et le pétrole au niveau mondial. Si la situation devait se poursuivre, les répercussions seraient extrêmement importantes, puisque le pétrole et le gaz deviendraient rares. Il y a même eu un cas cette semaine où un navire transportant du gaz était en chemin vers l'Europe et, comme il a été racheté en cours de trajet, s'est redirigé vers l'Asie. Si l'épisode moyen-oriental devait durer, cela aurait des répercussions jusqu'à notre agglomération, via notamment le canal du prix de l'énergie que nous payons. Ce contexte n'est pas inclus dans le ROB, vous nous pardonnerez, parce que les documents étaient déjà envoyés quand les choses se sont passées, mais nous sommes obligés d'en dire un mot. La France aborde cette situation compliquée dans une situation qui n'est pas extrêmement favorable. Vous connaissez l'état des finances publiques, une dette qui a été laissée filer à 3 400 milliards d'euros, une situation jamais vue dans notre histoire, avec une baisse des recettes dans un moment de hausse des dépenses. Quand nous augmentons les dépenses et que nous baissons les recettes en même temps, cela fait une crise des finances publiques et nous y sommes. Nous sommes donc dans le moment de réduction des déficits, avec un déficit de 2025 qui a été à 5,4 % et une cible pour 2026 qui est à 5 % du PIB. Les collectivités paient la note, alors même qu'elles n'ont pas été invitées à la table du banquet, puisque les collectivités représentent 8 % de la dette publique totale, avec un niveau extrêmement stable depuis très longtemps. Elles représentent 70 % des investissements publics civils du pays, et, pour autant, l'effort qui leur est demandé, nous avons tenu à remettre, le bureau y tenait, notamment Jean-Pierre qui nous l'avait demandé lors du bureau à raison, les positions de l'AMF pour se rendre compte de la réalité de l'enveloppe totale qui est demandée aux collectivités. Je n'en fais pas des heures dessus, mais le dispositif d'épargne forcée qui s'appelle le DILICO est reconduit ; le FCTVA est gelé avec une partie de ce qui devait être versé en 2026 qui ne le sera que l'année suivante ; la DGF ne sera pas indexée sur l'inflation ; le fonds vert a été revu à la baisse, puisque de 2,5 milliards d'euros en 2024, nous sommes passés à 837 millions d'euros. Même si la copie du gouvernement initial a été un peu améliorée, ce n'est

pas bon. Voici le panorama général sur ce qui pèse particulièrement sur les collectivités. Dans ce cadre-là, quelles sont nos orientations budgétaires pour nous, Agglomération Creil Sud Oise, en 2026 ?

Il y a quelque chose dont nous ne dévions pas : ce sont les règles du pacte fiscal et financier que nous nous étions données. Pour tenir nos objectifs, c'est-à-dire financer notre plan pluriannuel d'investissement, nous avons fait le choix de la TFOM, mais nous avons aussi fait le choix de règles de gestion exigeantes. Nous avons plafonné à 1,2 % nos charges de gestion courantes, nous avons plafonné à 3,5 % nos charges de gestion de notre masse salariale, en dépit de la hausse de trois points de la cotisation patronale sur la CNRACL, et nous avons des dépenses d'investissement qui ne sont que et strictement que les dépenses d'investissement inscrites à la PPI. C'est ce que nous vous proposons comme orientation : tenir ce cadre collectif et cette discipline collective que nous nous sommes donnée à l'unanimité dans le pacte fiscal et financier.

Sur les dépenses d'investissement, je fais rapidement un panorama de l'action de l'agglomération. Dans tous vos domaines, vous avez bien plus de détails que moi à donner, mais globalement, le périmètre Gare Cœur d'Agglo est en train de produire son effort. Vous avez des frais d'études farineux d'1 million d'euros, des travaux très importants pour 3 millions d'euros, des démolitions pour 400 000 euros, des acquisitions pour 500 000 euros et un acompte pour la ville de Roissy-le-Cardiff de 500 000 euros. Vous avez là 5,4 millions d'investissements. C'est un poste d'investissement extrêmement important pour refaire notre gare centrale. Et le quartier qui est autour, c'est pour l'agglomération un enjeu d'attractivité extrêmement important et beaucoup de moyens financiers y sont alors consacrés.

Sur Goss-Marinoni, le gros de la bosse est passé, mais il y a encore aujourd'hui, dans la reconversion et dans la commercialisation notamment 1 million d'euros d'investissements qui ont lieu. Ensuite, en matière d'environnement et de gestion des déchets, nous avons des acquisitions au niveau des champs captants pour plus de 300 000 euros. Nous avons, sur la collecte des biodéchets, des abris, des conteneurs et des colonnes enterrées à remplacer. Ce sont des postes de coûts très importants. Nous avons le renouvellement d'une benne à ordures également, soit 1 million d'euros d'investissement sur ce poste.

Voirie communale...

M. VILLEMAIN :

Voirie communautaire.

M. OUIZILLE :

Concernant la voirie communautaire — je vous prie de m'excuser— nous nous étions donné comme objectif un million d'euros par an sur le mandat. Nous avons largement dépassé cet objectif car nous avons beaucoup de besoins. Nous atteignons 1,9 million d'euros. Cela concerne Cramoisy, les travaux de la rue Dupont, la reprise d'ouvrages d'art, la rue Marcel Paul à Saint-Leu, l'avenue du 8 Mai à Nogent, la route de Cramoisy ainsi que des travaux d'entretien plus larges des voiries communales. Sur l'habitat, nous prévoyons 2,4 millions d'euros comprenant l'étude et les travaux de réhabilitation des TFL de Saint-Maximin, les copropriétés de la Roseraie et des Pléiades, avec des portages ciblés, ainsi que la procédure de carence sur la Commanderie pour près de 700 000 euros. En matière de mobilité, l'année est importante concernant l'investissement puisque la mise en accessibilité se poursuit. Cette mesure est onéreuse et représente 1 million d'euros sur l'année. Nous renouvelons une partie du parc de bus pour près de deux millions d'euros. S'y ajoutent les études et les travaux d'aménagement pour les Berges de l'Oise, avec l'idée de connecter toute l'agglomération via les berges, pour 1,7 million d'euros. Je reviens moins sur les divers travaux d'aménagement d'équipements portuaires, fluvestres et touristiques, car les sommes engagées sont, en réalité, moins importantes.

Concernant l'entretien du patrimoine, une fois les investissements réalisés, il est nécessaire de les entretenir. Cela représente 1 500 000 euros sur l'ensemble des dépenses d'investissement de ce point de vue.

Je vous propose de passer aux sections de fonctionnement pour voir comment nous avons travaillé afin de comprimer nos fonctionnements et faire tenir ces dépenses d'investissement qui se font au bénéfice de la population. Nos recettes de fonctionnement augmentent globalement assez peu. Nous notons une petite augmentation des dotations, de l'ordre de 30 000 euros ; nous sommes sur des volumes très faibles. La fiscalité progresse légèrement : 170 000 euros sur les taxes foncières et 40 000 euros sur la TEOM. Au final, le gros poste de la fiscalité est estimé à 53,99 millions d'euros, contre 53,79 millions d'euros en 2025. Nous avons agi de manière conservatrice, avec une progression de 0,37 %. Nous sommes donc sur une stabilité fiscale réelle concernant les recettes de fonctionnement.

Du côté des dépenses, nous tenons notre objectif concernant les dépenses de fonctionnement en les capant à 1,04 %. Si nous regardons les dépenses de ce que nous appelons « le 011 » — les charges de gestion courante, tout ce qui nous permet de faire tourner la boutique —, elles diminuent de 6,7 %. C'est assez important. Espérons que ce qui se passe sur l'énergie nous permettra de tenir cela. C'est peut-être le poste qui peut être le plus fragilisé par la situation actuelle. Les frais de personnel augmentent de 2,5 %, mais, comme je vous le disais, en absorbant dans le même temps la hausse des cotisations CNRACL ; c'est une performance satisfaisante. Le poste qui augmente le plus concerne nos contributions au SDIS, au SMDO ainsi que les subventions d'équilibre du budget annexe transport, en raison des investissements lourds évoqués dans le transport, notamment le renouvellement d'une partie de la flotte.

Je dis un mot sur le SMDO. Avec Jean-Claude, nous nous sommes beaucoup battus car nous aurions pu prendre un mur de coûts bien plus important. Nous sommes parvenus à renégocier avec Idex, puis avec la préfecture au contrôle de légalité — où nous nous sommes fait un peu peur — un allongement de la durée du contrat qui nous permet de lisser légèrement le coût vis-à-vis du SMDO. La situation aurait pu être bien pire. La charge aurait pu s'élever à 400 000 ou 500 000 euros de plus, en réalité, pour l'agglomération cette année. Nous avons donc réalisé un travail important sur ce dossier avec Jean-Claude pour réussir à ce que les choses se passent convenablement du côté du SMDO.

Sur la section d'investissement, nous restons prudents. Nous remboursons le capital de la dette et nous avons nos dépenses d'équipement. Côté recettes, nous inscrivons l'autofinancement, les subventions, les dotations et un emprunt d'équilibre. Ce dernier est de 15 millions d'euros mais, comme j'ai coutume de vous le dire chaque année, c'est évidemment un maximum. C'est le montant si nous faisons toutes nos dépenses d'investissement à 100 %, — ce qui n'arrive jamais complètement en raison des restes à réaliser — et si nous n'avons pas de nouvelles subventions. Par prudence, nous n'inscrivons que les subventions pour lesquelles nous avons le contreseing de ceux qui nous subventionnent. L'objectif est de ne pas consommer ces 15 millions d'euros d'emprunt et d'aller chercher des subventions complémentaires. Voilà pour les grandes masses de la section d'investissement. Je vous propose de passer rapidement aux budgets annexes.

Concernant les deux budgets, eau et assainissement, nous avons à chaque fois un enjeu : nous nous sommes fixés comme objectif, puisque ce sont des réseaux qui vivent 50 ans, d'en renouveler 1/50^{ème} chaque année afin de les maintenir en bon état. Cela signifie 2,2 millions d'euros pour l'eau potable et 3,7 millions d'euros pour l'assainissement. Je ne rentre pas dans le détail, car ces éléments sont inscrits au niveau du rapport, mais il est important que vous ayez en tête ces grandes masses qui sont extrêmement importantes pour ces réseaux, lesquels sont, par nature, consommateurs de crédits. Des deux côtés, Suez est en gestion et en régie intéressée pour nous. Voilà pour la partie eau et assainissement.

Concernant le budget du transport urbain que j'évoquais, du côté du financement, notre subvention d'équilibre s'élève à environ 4,9 millions d'euros. S'y ajoutent des recettes propres : le versement mobilité, des subventions diverses, la redevance du concessionnaire ainsi que le budget principal que j'évoquais au début. Les dépenses prévues sont importantes, notamment en raison de l'acquisition de

quatre bus pour près de deux millions d'euros qui sont en partie financés, bien que de manière modeste en réalité, par le SMTCO.

Ensuite, nous avons deux budgets annexes. Les Marches de l'Oise et la ZAC, ce n'est pas transparent, mais globalement, il se passe peu de choses pour 2026 car la question de la rétrocession des espaces communs du parc des Marches de l'Oise sera les principales dépenses d'un côté. Et pour la ZAC Gournay, ce sont les acquisitions de terrains et les aménagements qui se poursuivent avec une répartition à 53 % sur le budget principal et 47 % sur ce budget annexe, qui sont les termes de notre délibération.

Ensuite, sur un élément qui est l'encours de la dette, vous voyez ce que je vous disais en introduction : notre dette est sur une trajectoire de réduction progressive si nous regardons la dette actuelle. Évidemment, il peut y avoir de la dette complémentaire pour la programmation pluriannuelle d'investissement, mais son profilage est bon et nous en avons fait baisser l'encours de la dette l'année dernière.

Cette dette est équilibrée. À 50 %, elle est à taux fixe. À 20 %, elle est indexée sur des taux réglementaires comme celui du Livret A, ce qui constitue un facteur de stabilité. Enfin, la part des emprunts à taux variable représente l'autre tiers de la dette, avec notamment 16 % pour un emprunt que nous appelons "Revolving" permettant, grâce au niveau de trésorerie important, de réaliser des économies substantielles sur la charge des intérêts en 2026. La dette est plutôt très bien gérée cette année. En tout cas, nous sommes plutôt satisfaits. Je ne sais pas s'il y a encore un autre transparent, mais je crois que c'est tout, Jean-Claude. J'espère que j'ai été clair et que vous m'avez bien entendu.

M. VILLEMAIN :

Tu as été clair et concis, je te remercie. Y a-t-il des observations sur cette présentation ? Oui, Jean-Pierre ?

M. BOSINO :

Oui, quelques mots. D'abord, je partage effectivement les félicitations adressées à Alexandre pour cette présentation. C'est notre dernier débat d'orientations budgétaires de la mandature, même s'il y a quelques trous dans les rangs, ce que nous sommes en train de faire est important, car nous devons voter le budget de 2026 par la suite. D'abord, je partage la façon dont Alexandre a présenté les choses, même si je l'ai dit au Bureau. Nous ne pouvons pas parler d'amélioration de la situation financière de l'agglomération. Nous pouvons parler d'une situation que nous avons pu gérer au fil des années et qui est plutôt saine, mais pas d'amélioration dans le contexte actuel. Parler d'amélioration alors que nous avons décidé, contraints et forcés — sans revenir sur les nécessités — de mettre en place une taxe d'enlèvement des ordures ménagères et donc d'alourdir les impôts de nos concitoyens. Nous ne pouvons pas expliquer que notre situation s'est améliorée. Nous avons géré au mieux, de façon saine, les budgets de l'agglomération, mais ce n'est pas une amélioration et cela ne peut pas en être une. Le budget de l'État, imposé encore une fois à coup de 49.3 — comme Alexandre l'a dit — prévoit 40 milliards d'euros d'économies de dépenses publiques. Sur ces 40 milliards, le chiffrage de l'AMF est d'environ 7 milliards pour les collectivités territoriales, les communes, les intercommunalités, les départements et les régions. Forcément, cela a des conséquences, puisqu'il s'agit de baisses de dotations et de subventions, mais aussi de transferts de compétences et de prélèvements. La hausse de la CNRACL est, à cet égard, absolument scandaleuse. Je prends l'exemple de la ville de Montataire, que je connais bien, cela représente 200 000 euros par an multipliés par quatre, soit 800 000 euros en quatre ans. Nous voyons bien que la situation est terrible. Pourtant, dans ce budget, il y a des gens pour qui tout va bien. Je pense aux 13 000 foyers qui ne paient pas d'impôt sur le revenu alors qu'ils sont millionnaires. Je pense aux marchands de canon, pour qui tout va bien se passer. Et l'on nous explique qu'il n'y a pas d'argent, qu'il faut se serrer la ceinture, qu'il y a la dette et le déficit. Tout cela est une construction politique et sociale, y compris la dette. Nous en avons déjà souvent parlé ici, mais je veux

redire que la façon dont nous abordons cette question de la dette détermine nos choix. La dette est une construction politique et sociale, elle n'existe pas en tant que telle. Si l'on veut se faire peur, il suffit de mettre en avant les 3 500 milliards d'euros. Vous pouvez même regarder l'évolution de la dette sur vos téléphones qui varie tous les jours. À la fin de la séance, je pense à mon ami Pierre BEGHIN : Je ne veux surtout pas que tu refasses un infarctus, mais si nous regardons cela, nous faisons un infarctus.

Un mot sur les orientations : Je pense effectivement que les investissements pour Gare-Cœur d'Agglo, le site Marinoni et les autres investissements sont la voie à suivre. Nous devons privilégier des investissements qui permettent de faire entrer des recettes fiscales dans nos caisses, dans l'état actuel de la fiscalité locale. Nous avons aussi besoin d'emplois, et il est donc important de travailler là-dessus. D'ailleurs, on nous indique une progression de 169 000 euros de taxes foncières. J'ai posé la question au bureau, car il est bien que nous fassions la distinction entre l'évolution liée aux 0,8 % d'évolution des bases imposées dans le budget et l'évolution réelle de nos bases d'imposition de taxes foncières. Je pense qu'il est important que nous...

M. OUIZILLE :

C'est 100 % le réglementaire.

M. BOSINO :

Est-ce 100 % les 0,8 ?

M. OUIZILLE :

Tout à fait. Je vous prie de m'excuser de ne pas l'avoir précisé, mais nous l'avons vérifié. C'est 100 % les 0,8 %.

M. BOSINO :

D'accord. Cela signifie que nous n'avons pas d'évolution de nos bases liée à des constructions nouvelles.

M. OUIZILLE :

C'est cela.

M. BOSINO :

D'accord. Cela renforce la nécessité d'avoir des investissements permettant la construction, en particulier dans le domaine économique. Un mot sur la guerre quand même, tu l'as dit Alexandre, les conséquences sont d'abord humaines. Ce n'est pas la guerre qui s'est déclenchée, c'est la guerre qui a été déclenchée par un criminel contre l'humanité nommé Monsieur Netanyahu et par une espèce de grand malade, qui est le chef de l'État de la puissance la plus importante de la planète, les États-Unis, Monsieur Trump. Ce sont eux qui ont déclenché cette guerre. J'évoque cela car nous avons aujourd'hui l'impression que l'Iran a agressé, or c'est l'Iran qui est agressé, même si je n'ai aucune sympathie ou rien du tout pour les mollahs. Je ne pleure pas sur Khamenei, cet individu étant épouvantable et criminel, mais il n'en demeure pas moins que c'est l'Iran qui est agressé aujourd'hui. L'histoire de l'attaque préventive est terrible. Nous expliquons à nos jeunes qu'il ne faut pas se battre dans les cours d'école ni participer à des rixes entre les jeunes, et pourtant nous regardons, nous nous balançons des missiles et des bombes. C'est comme si je sentais que quelqu'un dans l'assemblée veut me mettre une gifle, et donc de façon préventive, je me lève et je lui casse la gueule. Nous nous dirons que cela n'est

pas normal, oui mais c'est préventif, puisque je craignais de recevoir une gifle, j'ai pris les devants. C'est scandaleux. Derrière tout cela, il y a effectivement des personnes qui meurent. Je termine par cela, mais les conséquences...

Nous avons commencé notre mandat avec le COVID, nous l'avons poursuivi avec la crise de l'électricité en 2022, et nous terminons avec 40 milliards d'euros d'économies sur les dépenses publiques. Nous ne sommes pas à l'abri que nous ayons de nouveau une crise sur les tarifs de l'électricité puisque des personnes très intelligentes ont réfléchi et ont mis l'électricité et le gaz sur le marché, la loi de l'offre et de la demande qui ont même réussi à aller plus loin en indexant le prix de l'électricité sur celui du gaz. C'est ce qui a fait flamber les factures en 2022. Comme Alexandre l'indiquait, cela risque de nous arriver de nouveau, pour nous comme pour nos concitoyens. Concernant cette guerre, j'ai envie d'être Espagnol ce soir, plutôt que d'être le caniche des États-Unis.

M. VILLEMMAIN :

Merci. Belle formule. Y a-t-il d'autres interventions ? Non ? Je vous propose de prendre acte de ce rapport d'orientations budgétaires. Je remercie les services pour ce travail de prévision et d'orientation, ainsi que notre collègue Monsieur Alexandre OUIZILLE qui a dirigé ce travail. Je te souhaite une bonne continuation, Alexandre. Fais attention, les déplacements forment peut-être la jeunesse, mais ils déforment les valises.

M. OUIZILLE :

Merci, Jean-Claude. Je prends note de tes conseils et je souhaite une bonne campagne à tous.

M. VILLEMMAIN :

S'il n'y a pas d'opposition, nous prenons acte de ce rapport d'orientation. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'adopter les termes du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 joint à la présente délibération et d'acter de la tenue d'un débat sur celui-ci.

26C020 – TRAVAUX DE LA PASSERELLE EN GARE DE CREIL : PROTOCOLE DE FINANCEMENT ENTRE L'ACSO, L'ETAT, LA REGION HAUT DE FRANCE ET LE DEPARTEMENT DE L'OISE

M. VILLEMMAIN :

La délibération numéro 2 aurait dû être présentée par Monsieur DARDENNE. Elle concerne les travaux de la passerelle en gare de Creil, mais surtout le protocole de financement. Une réunion a lieu demain matin en préfecture. Vous avez le tableau de prévision et de la répartition actuelle des sommes qui vont être versées.

Nous avons obtenu, enfin, ceci est une prévision concernant le FEDER. Les fonds européens distribués via la Région correspondent à une somme annoncée diminuant souvent, car des travaux ne sont pas subventionnables par l'Europe. Nous partons sur 9 770 000 euros, mais nous aurons quelques travaux non subventionnables. Et donc, si vous mettez une lampe bleue alors qu'ils décident de ne subventionner que des lampes blanches, vous être Gros Jean devant comme derrière. Après le FEDER, c'est l'ACSO qui apporte la part la plus importante avec 8 700 000 euros. Je souligne que nous avons obtenu 1 million d'euros du Département au bout de quelques discussions, aussi bien directement

qu'indirectement. Je remercie également le Préfet de l'Oise qui nous a bien aidés car nous étions partis de 500 000 euros et nous avons doublé cette somme. Même si ce n'est que 500 000 euros, nous avons doublé. Je saurai le dire quand il le faudra. La délibération consiste donc à fixer le plan de financement tel qu'il a été présenté, et à approuver le protocole de financement de la passerelle entre l'ACSO qui sera le maître d'ouvrage, aux côtés de l'État, de la Région et du Conseil départemental. Vous m'autorisez également à signer ledit protocole entre ce que j'appellerai le club des financeurs. Y a-t-il des questions ? Je vous remercie. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser la création de postes selon les dispositions suivantes :
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de la passerelle urbaine en gare de Creil qui s'établit comme suit :

| | ACSO | FEDER | ETAT | REGION Hauts-de-France | DEPARTEMENT de l'Oise | Total |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|------------------------|-----------------------|------------|
| Montant (M€ courants HT) | 8 769 600 | 9 770 400 | 3 112 000 | 4 348 000 | 1 000 000 | 27 000 000 |
| % | 32,48 % | 36,19 % | 11,53 % | 16,10 % | 3,7 % | 100% |

- D'approuver le protocole de financement de la passerelle urbaine en gare de Creil, entre l'ACSO, maître d'ouvrage, l'Etat, la Région Hauts-de-France et le Conseil Départemental de l'Oise
- D'autoriser le Président à signer ledit protocole.

26C021 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. VILLEMMAIN :

Monsieur LE QUILLIEC.

M. LE QUILLIEC :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Il s'agit de la modification du tableau des effectifs. Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs afin de créer un emploi de chargé de mission de travaux réseau au sein du service Eau, Assainissement et GEMAPI, afin d'assurer l'étude et le suivi des chantiers de réhabilitation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux fluviales; de créer un emploi de coordinateur ou coordonnatrice des plans de sauvegarde de copropriété au sein du service Habitat privé, afin d'assurer le pilotage global des deux plans de sauvegarde concernant les copropriétés de la Roseraie et des Pléiades. Il s'agit d'un emploi non permanent à temps complet, en contrat projeté financé à hauteur de 50 % par l'ANAH. Il est donc demandé au Conseil de créer le poste de chargé de mission travaux réseau, en l'ouvrant sur le grade d'ingénieur et l'ensemble des grades du cadre d'emploi des techniciens, ainsi que le poste de coordinateur ou coordonnatrice des plans de sauvegarde de copropriété, en l'ouvrant sur les grades d'ingénieur et d'attaché.

M. VILLEMMAIN :

Je vous remercie. Questions ? Oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser la création de postes selon les dispositions suivantes :

| Création de poste | Cat | Grade(s) | Recrutement par voie contractuelle |
|--|-----|--|--|
| Chargé.e de missions Travaux réseaux | A | Ingénieur | OUI sur le fondement de l'art.332-8-2° du CGFP |
| | B | Technicien Ppal de 1ère cl. Technicien Ppal de 2ème cl. Technicien | |
| Coordinateur.trice des Plans de Sauvegarde de Copropriétés | A | Attaché | OUI sur le fondement de l'art. 332-24 du CGFP |
| | | Ingénieur | |

26C022 - RENOUELEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN CHARGE DE PROJET EN GESTION DES RISQUES MAJEURS ENTRE L'ACSO ET LA VILLE DE CREIL

M. VILLEMMAIN :

Monsieur LE QUILLIEC, toujours. Renouvellement de la mise à disposition de la chargée de projet.

M. LE QUILLIEC :

Depuis le 1^{er} avril 2023, l'Agglomération Creil Sud Oise compte dans ses effectifs un agent en charge de la gestion des risques majeurs. Dès le 1^{er} avril 2023 et pour une durée de trois ans, l'agent a été mis à disposition de la ville de Creil afin de répondre à des besoins en matière de prévention des risques majeurs. La ville de Creil souhaite renouveler la mise à disposition de l'agent à compter du 1^{er} avril 2026 pour une durée de trois ans supplémentaires. Après un bilan réalisé en fin de période, il apparaît que les besoins de la ville en matière de prévention des risques majeurs sont supérieurs à l'estimation de départ. Il est proposé de renouveler la mise à disposition de l'agent auprès de la ville de Creil à hauteur de 70 % de son temps de travail pour une durée de trois ans. À l'issue de la période, la mise à disposition pourra faire l'objet d'un renouvellement. Les modalités financières sont précisées dans le projet de convention joint au présent rapport et prévoient un remboursement annuel de la ville de Creil comprenant le montant de la rémunération, les cotisations et contributions afférentes aux charges sociales, de même que les frais de déplacement réalisés dans le cadre des fonctions.

Il est donc demandé au Conseil communautaire d'approuver le renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la direction de l'environnement de l'ACSO auprès de la ville de Creil, de valider le contenu de la convention de renouvellement de la mise à disposition telle que présentée en annexe et d'autoriser le Président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

M. VILLEMMAIN :

Merci. Questions ?

N'y a-t-il pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Mme DHOURY-LEHNER :

Très sérieusement, j'ai salué la mutualisation de ce poste qui nous permettra de mettre en œuvre, dès le début de l'année 2026, un plan intercommunal de sauvegarde. Dès le deuxième semestre, des exercices de mise en pratique nous permettront de progresser sur ces sujets éminemment importants pour la population.

M. VILLEMMAIN :

Si je comprends bien, vous dites, Madame la Maire, que la ville de Creil met à disposition, pour une somme modique, de la matière grise qui servira à toute la population de notre agglomération ? Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'oppositions et s'il n'y a pas d'abstentions, la délibération est ainsi adoptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité.

DÉCIDE :

- D'approuver le renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la Direction de l'environnement de l'ACSO auprès de la ville de Creil,
- De valider le contenu de la convention de renouvellement de la mise à disposition telle que présentée en annexe,
- D'autoriser le président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

02 – ÉCONOMIE

26C023 – GOSS - SUBVENTION FRANCE RELANCE - AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ETAT

M. VILLEMMAIN :

Concernant la subvention FRANCE RELANCE, Monsieur BESSET.

M. BESSET :

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. Nous parlons du terrain du site anciennement Goss. Mon voisin préférerait sûrement l'appeler Goss-Marinoni à Heidelberg. Nous parlons de la sollicitation par l'ACSO, en 2021, du fonds friches de l'État qui a donné lieu à une promesse de subvention correspondant à la compensation d'un déséquilibre de l'opération. Cette subvention était promise à hauteur de 2 400 000 euros, mais sur la base d'un concept qui a été légèrement modifié. En effet, nous ne prévoyons plus que l'ACSO aménage des voiries internes, mais nous divisons ce site de 12 hectares en plusieurs lots de tailles variables pour les vendre directement. Ces lots seront accessibles par la voirie existante. L'ensemble du projet diminue en taille à hauteur de 7 000 000 d'euros et le déficit prévisionnel est diminué à 2,18 millions d'euros. Il est donc nécessaire de mettre à jour et de faire un avenant à la convention qui lie l'ACSO à l'État pour prendre en compte les études qui restent à faire cette année et l'évolution du concept que je viens de rappeler. Il vous est proposé d'approuver ce projet d'avenant et d'autoriser le Président à le signer.

M. VILLEMMAIN :

Questions ? Observations ? Je n'en vois pas. Merci, Frédéric. C'est adopté.

DÉCIDE :

- D'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention attributive de subvention d'investissement pour le projet Goss-Marinoni, entre l'Etat et l'Agglomération Creil Sud Oise, ci-annexé,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant, et tout document ou avenant ultérieur nécessaire à l'exécution de cette convention.

26C024 – AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - MODIFICATION DU REGLEMENT

M. VILLEMAIN :

Aide à l'immobilier d'entreprise, Monsieur BESSET.

M. BESSET :

Il est l'un des outils importants de l'accompagnement à l'entrepreneuriat et cette aide à l'immobilier a produit des effets intéressants puisque, sur les deux dernières années, huit entreprises ont pu bénéficier d'une subvention de 154 000 euros. Néanmoins, ces différents sujets, ainsi que d'autres qui n'ont pas forcément été acceptés, nous amènent à vous proposer des révisions importantes du règlement. Premièrement, sans citer tout ce qui figure dans votre dossier, mais selon moi, les points les plus importants consistent à limiter ce dispositif aux très petites entreprises.

Deuxièmement, dans le cadre du SCoT qui a été voté cette semaine sans aucune opposition, le SCoT rappelle qu'il faut traiter différemment les principales zones commerciales des agglomérations et le reste. Notre aide exclut maintenant les commerces situés en secteur d'implantation périphérique majeure pour se recentrer sur les commerces de centre-ville et de centre-bourg. L'autre innovation est une preuve de volontarisme. Nous devons tous nous battre contre une réduction de la diversité commerciale qui provient souvent d'implantations liées à des modes pour certaines activités. En nous faisant l'écho de la commission du développement économique, nous proposons d'exclure certaines activités comme la restauration rapide, les supérettes, les commerces de téléphonie ou de cigarette électronique, afin d'encourager d'autres activités et favoriser ainsi la diversité commerciale. Ensuite, nous avons constaté que certains projets sont finalement entièrement autofinancés, malgré une recherche que nous pouvons noter d'effets d'aubaine supplémentaires. Nous avons des demandes et nous préférons que les demandeurs prouvent que les projets nécessitent réellement des financements extérieurs, notamment des financements bancaires. Enfin, dernière clarification : nous ne parlons pas d'aide à l'immobilier pour acquérir des murs ou du foncier, mais d'une aide à l'équipement commercial. C'est en cela que notre outil peut être le plus performant.

Il vous est donc proposé d'adopter ce règlement modifié pour ce dispositif unique d'aide à l'immobilier d'entreprise.

M. VILLEMAIN :

Merci. Questions ? Observations ? Je n'en vois pas. Comment ? Oui ? Active le micro, s'il te plaît.

Mme MEUNIER :

Comment nous y prenons-nous pour inciter réellement les gens à ouvrir d'autres commerces ? Nous n'avons pas forcément tous les droits en tant que mairie, etc. Comment nous y prenons-nous pour faire en sorte que le commerce change ?

M. BESSET :

Je peux répondre si vous le voulez bien. Je peux répondre du point de vue de l'ACSO et je pense que tous les élus ici présents ont le même vécu. Au niveau de l'ACSO, on affiche la couleur. Nous n'aurons pas ce coup de pouce supplémentaire, mais les commerces en question disposent d'autres outils d'aide à la création d'entreprises. Ils ne sont donc pas complètement discriminés, mais nous n'ajoutons pas notre propre aide à ce dont ils disposent déjà. L'ACSO peut encore jouer sur un autre facteur, je ne l'ai pas dit, mais c'est important. Nous ne pouvons accorder l'aide que si les porteurs de projet sont totalement à jour de leurs obligations, nous allons être pudiques vis-à-vis des communes que ce soit pour le respect des obligations d'urbanisme ou même liées à la police municipale, par exemple, de vente d'alcool. Cela signifie que nous pouvons aussi serrer la vis pour éviter d'accorder cette aide. Dernière chose, l'aide de l'ACSO est de plus en plus conditionnée à l'accord des communes. Chacun a, dans ses relations avec les porteurs de projet, la capacité de montrer un large sourire ou un peu moins d'enthousiasme lors de l'arrivée des projets.

M. VILLEMAIN :

Merci pour cette réponse. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'approuver les termes du règlement modifié pour le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise de l'Agglomération Creil Sud Oise,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à l'attribution de cette aide, à son versement, à l'annulation et au recouvrement de cette aide.

26C025 – CONVENTION DE GESTION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE ET LE POLE METROPOLITAIN DE L'OISE

M. VILLEMAIN :

C'est toujours Monsieur BESSET qui nous fait un one-man-show. Convention de gestion des services entre la communauté d'agglomération et le pôle métropolitain.

M. BESSET :

Je m'arrêterai au troisième acte, qui est le plus important de la soirée. Dans le cadre des travaux du pôle métropolitain de l'Oise entre les trois agglomérations de Creil, Compiègne et Beauvais, il y a une mutualisation de la fonction communication du pôle qui est confiée, ce qui est une preuve de confiance, au service communication de l'Agglomération de Creil Sud Oise. Pour cela, il convient de remettre à jour cette convention de gestion de service entre l'ACSO et le pôle métropolitain de l'Oise.

M. VILLEMAIN :

Merci. Questions ? Observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la convention de gestion de services entre l'ACSO et le PMO relative à la gestion de la communication du PMO ci-jointe ;
- D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce conventionnement.

03 – HABITAT

26C026 – HABITAT PUBLIC ET SOCIAL - CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT - VALIDATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION (CIA) ET ACTUALISATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDID)

M. VILLEMMAIN :

Madame ZRARI, sur la conférence intercommunale du logement.

Mme ZRARI :

Oui, bonsoir à tous. La délibération porte sur la validation de la convention intercommunale d'attribution, appelée la CIA, ainsi que sur l'actualisation du plan partenarial de gestion de la demande du logement social. La CIA constitue notre feuille de route commune entre l'ACSO, les communes, les bailleurs et l'État. Elle vise principalement à rendre les attributions de logements plus équilibrées, équitables et transparentes, à favoriser le rééquilibrage territorial et à mieux répondre aux besoins des priorités publiques. Elle fixe également des objectifs concrets, notamment en matière d'accès au logement pour les ménages les plus modestes et pour les publics prioritaires. Parallèlement, le plan de gestion à la demande a été actualisé afin d'intégrer la cotation des demandes et l'identification des résidences à enjeux de mixité sociale pour améliorer l'information et le suivi des demandeurs. Ces documents ont été présentés à l'ensemble des partenaires ; leurs remarques ont été prises en compte et ils sont aujourd'hui prêts à être validés.

Nous vous demandons donc ce soir d'approuver la convention, de valider l'actualisation de ce plan et d'autoriser le Président à signer ces documents.

M. VILLEMMAIN :

Je vous remercie. Y a-t-il des observations ?

M. BOSINO :

Jean-Claude, oui, juste un mot parce que le travail qui a été fait là, cette conférence intercommunale du logement, est très important. Mais nous le redisons, et il faut le redire à chaque fois, cela ne fabrique pas un seul logement. Cela laissait entendre qu'auparavant, les attributions de logement ne se faisaient pas dans des conditions normales et que c'est cela qui créait la crise du logement. Désormais, il y a la cotation de la demande, il y a la conférence intercommunale du logement, il y a tout cela, mais nous avons toujours 5 000 demandes de logements dans l'Agglomération Creil Sud Oise, avec des années d'attente en moyenne pour obtenir un logement parce qu'il n'y a tout simplement pas suffisamment de logements construits. Évidemment, nous ne pourrions pas construire, seuls dans l'Agglomération Creil Sud Oise, les logements dont nous avons besoin. Il est nécessaire de revoir au niveau national un vrai plan pour le logement, notamment le logement social, car la loi SRU est petit à petit détricotée. Vous savez, la loi SRU impose 20 % de logements sociaux dans toutes les villes, mais certaines villes

continuent de payer l'amende plutôt que de construire des logements sociaux. Par conséquent, la pression existe toujours dans des agglomérations comme la nôtre, où le logement social est présent.

M. VILLEMMAIN :

Y a-t-il des oppositions ?

MME DAILLY :

Pour rajouter, j'avais une permanence cet après-midi ; nous avons de plus en plus de demandes récentes. Donc oui, les demandes explosent.

M. VILLEMMAIN :

Madame ZRARI.

Mme ZRARI :

Effectivement, la demande augmente, mais comme je l'ai dit au bureau, il y a aussi un travail important à faire. Nous construisons, oui, mais nous nous occupons des logements qui ne sont pas rénovés. Il faut faire attention à la demande de logements : lorsque vous voyez 5 000 demandeurs de logements, ce ne sont pas nécessairement des personnes qui n'ont pas de logement. Elles souhaitent en changer, pas forcément parce qu'elles sont en suroccupation ou en sous-occupation, mais parce qu'elles sont mal logées. Lorsqu'elles sont mal logées, elles cherchent un nouveau logement. Nous leur en attribuons un, nous faisons entrer de nouveaux locataires et c'est le serpent qui se mord la queue. Je pense donc qu'il faut que nous discutons de cette politique. Il faudrait que nous nous occupions de nos locataires qui sont déjà en place avant de vouloir construire et construire.

M. VILLEMMAIN :

Oui. Je partage pour partie ce que vient de dire Madame ZRARI. Nous avons le cas sur Creil et, d'ailleurs, la prochaine délibération présentée par Monsieur BOUKHACHBA en est le symbole. Des personnes louent des logements de type 2 ou de type 3 insalubres, alors qu'il s'agit d'un couple avec quatre enfants. Avec cette foutue cotation, lorsque nous marquons une croix à la rubrique « logement inadapté » ou « logement insalubre », il y a une croix et cela donne des points. Cela signifie qu'un couple vivant chez ses parents — surtout si le logement est assez grand — n'a qu'une croix indiquant qu'il vit chez les parents, mais dans un logement salubre et adapté à la famille. Cette cotation a donc des effets pervers car des personnes venant d'autres départements ou d'autres parties du département s'installent chez nous. Elles en ont le droit, mais elles deviennent prioritaires car, en plus de cela, il y a la loi DALO. Elles déposent un dossier au niveau de la Préfecture pour bénéficier de cette commission qui statue sur la recevabilité du dossier. Lorsque la cotation favorise ces situations et que la loi DALO impose le relogement, l'État l'impose aux bailleurs sociaux, parce que si ces derniers n'ont pas de proposition, c'est l'État qui paie. Les bailleurs sociaux préfèrent ne pas payer. Il y a donc lieu de revoir toute une politique, en complément de ce qu'a dit Jean-Pierre sur la construction de logements, point sur lequel je suis tout à fait d'accord. Il s'agit aussi de la politique d'attribution des logements. Je rajoute qu'il faut réévaluer le plafond des ressources. Quand nous disons que nous sommes les logements sociaux, oui, mais pour avoir un logement social maintenant, quand vous êtes à la limite du SMIC, vous risquez de passer à travers, d'être rejeté. Il faut aussi enlever le plafond des ressources. Des personnes qui démarrent dans la vie, comme par exemple un couple d'instituteurs, ne peuvent normalement pas accéder aux logements sociaux, car ils sont au-dessus des plafonds, même si leur rémunération n'est pas ce qu'elle devrait être et qu'il en manque beaucoup. Il faut donc nuancer certains outils dans

l'attribution des logements. Je rajouterai que le PLH est un bon outil pour essayer de piloter. Bien, Monsieur BOUKHACHBA. Je n'ai pas encore fait voter : y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DÉCIDE :

- De valider la convention intercommunale d'attribution présentée en conférence intercommunale du logement et ajustée selon les retours des partenaires associés,
- De valider l'actualisation du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs, approuvé en conseil communautaire le 11 juin 2020, dont les modifications apportées le sont en cohérence avec les objectifs inscrits dans la convention intercommunale d'attribution
- D'autoriser le Président à signer la convention intercommunale d'attribution et d'engager les démarches pour la signature dudit document auprès des partenaires, pour la mise en place opérationnelle ensuite des objectifs inscrits.

26C027 - OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE - SOLLICITATION DE L'ARRETE DE CESSIBILITE AUPRES DU PREFET DE L'OISE

M. VILLEMAIN :

Monsieur BOUKHACHBA, pour la restauration immobilière.

M. BOUKHACHBA :

Il s'agit d'un dossier qui a connu de nombreux rebondissements. Par arrêté préfectoral en date du 6 mars 2023, les opérations de restauration immobilière des immeubles situés aux 15-17 rue Louis Lebrun, 71-73 rue Jean Jaurès, 25 rue De Lattre de Tassigny et 31-43 rue Jules Juillet ont été déclarées d'utilité publique au profit de la commune. La maîtrise d'ouvrage de ces opérations était initialement assurée par la ville de Creil dans le cadre de l'OPAH-RU. À la suite de la déclaration d'utilité publique, une enquête a précisé les parcelles et les propriétaires concernés. Dans ce cadre, les propriétaires des immeubles des 15-17 rue Louis Lebrun et 71-73 rue Jean Jaurès à Creil n'ont pas respecté le délai qui leur était imparti pour s'engager à réaliser les travaux notifiés par arrêté. Ces derniers ont contesté la procédure engagée en déposant un recours auprès du tribunal administratif d'Amiens. Le 19 décembre 2025, la juridiction administrative a rejeté ce recours, confirmant la légalité et la conformité de la procédure engagée. Par ailleurs, je rappelle que l'ACSO a renforcé les moyens dédiés à la mise en œuvre des politiques de l'habitat sur le territoire de l'agglomération, notamment par la création d'une direction de l'habitat et d'un service commun de l'habitat indigne. Ces services ont vocation à piloter les opérations de lutte contre l'habitat dégradé. Dans ce contexte, l'ACSO a, par délibération, déclaré d'intérêt communautaire, au titre de la compétence d'aménagement de l'espace communautaire, la définition, la création et la réalisation des opérations de restauration immobilière en cours et à venir, après avis des conseils municipaux. En conséquence, compte tenu du fait que les copropriétaires des passerelles n'ont pas manifesté leur intention d'exécuter les travaux prescrits dans les délais octroyés, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la poursuite de l'opération de restauration immobilière en sollicitant, auprès du Préfet de l'Oise, l'édiction d'un arrêté de cessibilité portant sur les immeubles du 15-17 rue Louis Lebrun et du 71-73 rue Jean Jaurès. Cela permettra la poursuite des opérations et du projet, conformément aux objectifs d'amélioration des conditions d'habitation et de requalification urbaine.

Il vous est donc demandé :

- *d'approuver la poursuite de l'opération de restauration immobilière pour les immeubles cités ;*

- d'autoriser le Président à solliciter auprès du Préfet de l'Oise l'édition d'un arrêté de cessibilité visant les passerelles mentionnées ;
- d'autoriser le Président à engager, le cas échéant, les procédures d'expropriation consécutives à cet arrêté ;
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette procédure ;
- et de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'ACSO.

M. VILLEMAIN :

Je vous remercie. Y a-t-il des questions ou des observations ? C'est le cas type des marchands de sommeil, ces messieurs sont bien connus sur Creil, ces messieurs, car il s'agit du père et du fils. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie, la délibération est ainsi adoptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'approuver la poursuite de l'opération de restauration immobilière engagée sur les immeubles sis 15-17 rue Louis Lebrun et 71-73 rue Jean Jaurès à Creil ;
- D'autoriser le président à solliciter auprès du préfet de l'Oise l'édition d'un arrêté de cessibilité visant les parcelles cadastrées section XA n°108 et section AE n°29 situées sur la commune de Creil ;
- D'autoriser le président à engager, le cas échéant, la procédure d'expropriation consécutive à cet arrêté ;
- D'autoriser le président à signer tout document afférent à cette procédure ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'ACSO.

26C028 - ATTRIBUTION DE LA CONCESSION HABITAT DEGRADE PORTAGE CIBLE DE LOTS DES COPROPRIETES DES PLEIADES ET DE LA ROSERAIE

M. VILLEMAIN :

Monsieur BOUKHACHBA, pour l'attribution de concessions « habitat dégradé ».

M. BOUKHACHBA :

Il s'agit de l'attribution de la concession de l'habitat dégradé sur le portage des lots des Pléiades et de la Roseraie. L'objectif est de transférer la maîtrise d'ouvrage des opérations de portage des lots des copropriétés Roseraie et Pléiades à un opérateur tiers par le biais d'une concession « habitat dégradé ». Une consultation a été réalisée au préalable le 26 mai 2025 par voie de publicité. Une seule candidature et une seule offre ont été remises. Elle a été présentée le 5 novembre 2025 en commission d'appel d'offres avant d'engager la séance de négociation. Une négociation a eu lieu le 14 janvier. À l'issue de la séance de négociation et au regard de l'offre finale déposée le 27 janvier 2026, il a été proposé de désigner le groupement CDC Habitat Copropriétés Dégradées – Oise Habitat en tant que concessionnaire de l'opération de portage ciblé, et de signer avec lui les traités de concession. Pour rappel, le projet prévoit que le concessionnaire aura pour mission de piloter et de mettre en œuvre l'opération de portage ciblé sur 110 lots de copropriétés.

Il sera notamment chargé :

- d'identifier, acquérir et gérer les lots de copropriétés par voie amiable, préemption ou adjudication si nécessaire ;

- de mettre en œuvre et d'animer le relogement de certains ménages, en assurant un accompagnement social ;
- d'assurer la gestion transitoire des logements acquis et la mise en sécurité des bâtis ;
- de réaliser les études techniques et de piloter les travaux d'amélioration ;
- de gérer et suivre les demandes de subvention, notamment auprès de l'ANAH, qui est l'un de nos partenaires ;
- de céder, à terme, une partie des logements à un bailleur social, le solde étant destiné à des acquéreurs validés par la collectivité.

La durée de la concession est de 12 ans. Le coût de l'opération est estimé à 21 millions d'euros et la participation d'équilibre de la collectivité est d'environ 3,9 millions d'euros. Le montant du logement pour l'ACSO est de 35 796 euros pour les 110 lots portés. Il est demandé au conseil communautaire de désigner le groupement CDC Habitat Action Copropriétés – Oise Habitat en tant que concessionnaire de l'opération. Nous vous proposons d'approuver le traité de concession et ses annexes joints à la présente délibération, ainsi que le montant et le principe de versement d'une participation d'équilibre à hauteur d'environ 3,9 millions d'euros, et d'autoriser le Président à signer le traité de concession ainsi que tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

M. VILLEMAIN :

Y a-t-il des questions ?

M. BOSINO :

Oui. Juste une remarque : ce type de situation est tout de même terrible. Nous devons le faire car, évidemment, lorsque nous connaissons les situations de la Roseraie, des Pléiades ou même des Rochers — nous avons connu cela avec les Rochers — ce sont des situations absolument terribles. Toutefois, nous nous rendons bien compte que c'est le public, par les collectivités et par le biais de l'office public de l'habitat, qui vient au secours du privé. Or, c'est l'État qui devrait prendre en charge ce type de situation car il n'est pas juste que nous rajoutions de telles charges à nos collectivités et aux bailleurs qui vont intervenir. Je pense que c'est profondément injuste. Il faut le faire, il n'y a pas de problème, mais il est profondément injuste que nos collectivités et les bailleurs soient amenés à devoir intervenir à ce niveau-là.

M. VILLEMAIN :

Oui. Malgré les 80 % versés par l'ANAH dans les frais engagés, je partage l'avis de Jean-Pierre BOSINO sur le fait que l'État, d'une part, a fait les poches des offices d'HLM — il ne faut pas l'oublier — et que, d'autre part, il nous impose des frais. C'est ne rien faire et voir des commanderies, ou alors agir en payant tout de même une part. Le CDC Habitat correspond à l'argent des Caisses d'Épargne, donc en somme, des livrets A. C'est bien l'argent des Français qui finance ces opérations, mais nous sommes obligés d'en passer par là.

Y a-t-il d'autres observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De désigner le groupement CDC Habitat Action Copropriétés – Oise Habitat en tant que concessionnaire de l'opération de portage ciblé de 110 lots des copropriétés La Roseraie et Les Pléiades.

- D'approuver :
 - le traité de concession et ses annexes, joints à la présente délibération ;
 - le montant et le principe du versement d'une participation d'équilibre à hauteur d'environ 3,9M € et selon l'échéancier prévisionnel ;
- D'autoriser le Président de la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise ou son représentant à signer le traité de concession et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

05 – TERRITOIRE

26C029 - RAPPORT ANNUEL 2025 : SCHEMA INTERCOMMUNAL DE MUTUALISATION DES SERVICES

M. VILLEMAIN :

Madame DHOURY-LEHNER, pour le schéma intercommunal de mutualisation des services.

Mme DHOURY-LEHNER :

Oui, c'est un exercice que nous faisons chaque année : le compte rendu, le bilan et l'évaluation des outils de mutualisation que nous avons pu mettre en œuvre. Pour l'année 2025, cela concerne une quinzaine de domaines, aussi bien des services ressources que de véritables services à la population tels que le contrat territoire lecture et la lecture publique, ou encore la lutte contre l'habitat indigne dont nous venons de parler assez longuement. Je n'entre pas dans les détails, si ce n'est pour rappeler que ces mutualisations s'opèrent soit de commune à commune, soit de commune vers l'ACSO. La prochaine assemblée aura vocation à retravailler l'étendue de ce schéma. Un certain nombre d'objectifs forts sont attendus, notamment en termes de politique culturelle pour l'avenir. Par ailleurs, un certain nombre de services ressources méritent encore d'être musclés et de permettre à certaines communes d'en bénéficier. Je pense notamment à l'ingénierie en direction des petites communes du territoire pour solliciter des subventions ou monter des projets complexes qu'elles n'ont pas forcément au sein de leurs services communaux et sur lesquels L'ACSO peut apporter une plus-value importante. Et c'est dans ce type de mutualisation que l'intelligence et la solidarité intercommunales produisent tous leurs effets.

M. VILLEMAIN :

Merci. Des observations ? Je n'en vois pas. Oppositions ? Abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'approuver le présent rapport annuel présentant l'avancement du schéma intercommunal de mutualisation des services en 2025.

26C030 - PROGRAMME PARTENARIAL 2026 ET AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2025 - 2027 AVEC L'AGENCE D'URBANISME OISE LES VALLEES

M. VILLEMAIN :

Madame FILIPIDIS, pour la convention avec Oise-les-Vallées.

Mme FILIPIDIS :

Oui, c'est comme chaque année. Il s'agit d'établir notre participation financière à l'agence OLV. Cette participation financière se décompose en deux parts : d'abord une subvention pour le programme partenarial qui s'élève à 51 000 euros et ensuite une cotisation recalculée chaque année en fonction du nombre d'habitants. Pour cette année, cette part s'élève à 60 185 euros, ce qui correspond à 0,66 euro par habitant. Actuellement, nous comptons 91 190 habitants sur le territoire. Je ne reviens pas sur le programme partenarial qui est triennal et couvre la période de 2025 à 2027. Je vous en avais présenté les cinq grandes missions lors d'un précédent conseil et vous les retrouvez dans le rapport. J'en profite tout de même pour vous préciser que nous avons demandé des missions complémentaires à OLV pour 2026, notamment de participer aux réunions sur le pôle d'échange multimodal, de nous aider pour le suivi du PLH concernant l'observatoire de l'habitat et du foncier afin d'aboutir à une politique de construction qui corresponde au ZAN, et enfin pour l'Atlas des friches stratégiques. Il vous est proposé d'approuver cet avenant n° 1 et sa signature.

M. VILLEMMAIN :

Je te remercie. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie, c'est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'approuver l'avenant n° 1 à la convention pluriannuel 2025 – 2027 entre la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise et l'Agence d'Urbanisme et de Développement Oise-les-Vallées qui fixe la participation de l'ACSO à hauteur de 51 000,00 € HT pour le programme partenarial de l'année 2026 ainsi que la cotisation annuelle d'un montant de 60 185,40 €, avec un paiement de 50 % à la signature de la convention et 50 % au 1^{er} décembre 2026.
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2025 - 2027 entre l'ACSO et l'agence d'urbanisme et de développement Oise-les-Vallées ainsi que tout document lié à cette démarche.
- D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget 2026.

26C031 - CONTRAT DE VILLE - APPROBATION DE LA PROGRAMMATION 2026 - ENVELOPPE ACSO

M. VILLEMMAIN :

Monsieur BOSINO, pour le contrat de ville.

M. BOSINO :

Oui. Nous avons tenu dans cette même salle, avant-hier, le comité de programmation du contrat de ville pour nos quatre villes, l'agglomération et les sept quartiers prioritaires, dont les deux nouveaux : celui de Montupet et celui de Gournay-Jaurès, qui sont entrés dans la politique de la ville. Il s'agit ce soir de l'enveloppe intercommunale du contrat de ville, à savoir 230 000 euros apportés par l'agglomération pour soutenir un certain nombre d'associations, qui interviennent, c'est la règle, pour les actions intercommunales sur deux villes et deux quartiers différents, puisqu'il y a ensuite une programmation dans chacune des quatre villes pour leurs propres quartiers prioritaires. Cette enveloppe de 230 000 euros, comme cela a été vu mardi, se répartit en deux parties. Une partie concerne des conventions pluriannuelles d'objectifs, ce que nous appelons les CPO. Il s'agit d'associations qui ont signé des conventions sur trois ans, ce qui leur assure un financement sur cette

période de la part de l'État et de l'agglomération. L'autre partie concerne de nouveaux projets d'associations situées sur l'agglomération. Un certain nombre de dossiers ont été repoussés car il y avait éventuellement un effet d'aubaine ou un risque de double intervention. Des associations interviennent déjà sur certains secteurs, il n'est donc pas nécessaire d'en rajouter. Parfois, des effets d'aubaine, c'est-à-dire que certaines associations cherchent des subventions et se disent qu'il y a la politique de la ville et donc quelques subventions à solliciter. Nous répartissons donc l'enveloppe avec essentiellement les conventions pluriannuelles d'objectifs et, pour la plus petite partie, environ 60 000 euros, la partie des nouveaux projets.

M. VILLEMMAIN :

Merci. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Des oppositions ? Il en est ainsi décidé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver, dans le cadre de l'appel à projets 2026 du contrat de ville, l'attribution de 61 700 euros de subventions se répartissant entre les 27 projets suivants au bénéfice de 19 associations :

| Porteur de projet | Intitulé du projet | Subvention à attribuer |
|--------------------------------------|---|-------------------------------|
| CENTRE GEORGES BRASSENS | Le pouvoir de lire, écrire et parler pour s'épanouir pleinement en société | 5 000 |
| | Accompagner - Lever les freins pour toute personne désireuse de s'engager vers l'emploi sereinement et durablement | 2 000 |
| | LE LAB'EXPRESSIONS JEUNES | 2 500 |
| | Vers un numérique durable et responsable | 1 000 |
| | Regards croisés pour demain | 1 000 |
| CFP AUTEUIL PICARDIE | Potenti'elles | 2 000 |
| FORMALINK | Coordination linguistique de l'agglomération creilloise | 3 000 |
| PREV AVENIR | Préparation au DELF A et B | 3 000 |
| LES FRINGUES STORE ASSOCIATIF | Les Fringues Store Associatif : Collecter- Réparer- Donner- Customiser- Réutiliser- Upcycler des textiles invendus et défectueux pour favoriser l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle. | 7 000 |
| COUP DE POUCE SCOLAIRE | Accompagnement sociolinguistiques et civique en vue de l'insertion sociale | 1 000 |
| | Développer des actions d'accompagnement à la scolarité et aide à la parentalité | 1 000 |
| IMAGE'IN | A 2main 2026 : Stage de création vidéo | 1 000 |
| FER A COUDRE | Création et poésie clandestine | 2 000 |
| | Briser, brisons - glaces brisées | 2 000 |

| Porteur de projet | Intitulé du projet | Subvention à attribuer |
|--|--|------------------------|
| | La costumerie mobile | 1 000 |
| VACANCES ET FAMILLES | Accompagnement social à travers la réalisation de séjours familiaux et de la découverte de loisirs et d'activités culturelles | 4 000 |
| FEMMES SANS FRONTIERE | Prévenir les violences sexistes et sexuelles | 2 500 |
| | Liens & Sourires - Rencontres intergénérationnelles pour rompre l'isolement des aînés 2026 | 2 000 |
| CIMS | Cohésion et Médiation Sociale | 3 000 |
| LES CREATIONS D'ALEXIS | Ateliers H.I.R.E.D : Pour des Histoires à Inventer, à Raconter, à Ecrire et à Dessiner. Pour des histoires participatives à créer tous ensemble. | 1 000 |
| LA LUDO PLANETE | Au fil des jeux | 2 500 |
| CIDFF | PARCOURS « CONFIANCE EN SOI » à destination des femmes victimes de violences | 2 000 |
| | Rallye Santé | 1 000 |
| ANGAD TAEKWONDO ACADEMIE | La pratique sportive au cœur de l'accompagnement social et sociétal | 1 500 |
| VELOOISE | INITIATION AUX BONS COMPORTEMENTS DE SECURITE A VELO AUX ADOLESCENTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES | 700 |
| ASSOCIATION RANDONNEE NOGENTAISE VILLERSOISE | PROJET 1 CHEMIN- 1 ECOLE SUR L ACSO | 1 500 |
| TANDEM IMMOBILIER | Transitions des quartiers : vers une meilleure gestion des déchets et une réduction des encombrants | 5 500 |

- D'autoriser le Président à signer les conventions d'attribution de subventions annuelles au titre de l'appel à projets 2026 du contrat de ville
- De réaliser un avenant de prolongation de la convention 2025 de l'Association Gaïndees Girls afin de réaliser l'action « La redynamisation des lionnes » en 2026.
- De réaliser un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs de la MLVO concernant l'arrêt des projets « engagement 16/20 » et « graines de talents »
- D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget 2026.

06 – ENVIRONNEMENT

26C032 - RAPPORT DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2025

M. VILLEMAIN :

Madame DHOURY-LEHNER, pour le développement durable.

Mme DHOURY-LEHNER :

Oui, pareillement, c'est un exercice imposé que nous faisons tous les ans parce que nous sommes dans un EPCI de plus de 50 000 habitants. Nous devons donc faire un compte rendu, un rapport et une évaluation de nos avancées en matière de développement durable. C'est un domaine dans lequel nous avons effectué d'énormes avancées cette année, mais plus globalement au cours de cette mandature avec l'adoption du Plan climat air énergie territorial (PCAET), avec le PAT qui est lancé, ainsi qu'avec tout le travail et les réflexions que nous avons menés sur la ressource en eau, sur la biodiversité et sur les mobilités. Le seul bémol, peut-être, sur lequel il faut encore que nous fassions d'importants progrès, est celui des déchets, notamment la collecte sélective. D'importants progrès ont été faits avec la collecte des biodéchets, mais nous savons que nous ne sommes pas bons élèves en la matière et que nous avons encore des marges de progression importantes. Un effort substantiel du territoire sera à réfléchir pour les années à venir. Merci.

M. VILLEMMAIN :

Je te remercie. Y a-t-il des observations ? Des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie, c'est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le rapport relatif au bilan "développement durable" de l'année 2025.

07 – LOISIRS

26C033 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DEMANDE DE SUBVENTION DU THEATRE DE LA FAIENCERIE DE CREIL 2026

M. VILLEMMAIN :

Monsieur MARTIN, pour une convention d'objectifs avec la Faïencerie.

M. MARTIN :

Ce rapport concerne la convention d'objectifs et la demande de subvention pour l'exercice 2026 entre l'ACSO et la Faïencerie.

Ce document nous sert à :

- *définir les actions culturelles que le théâtre réalisera sur le territoire ;*
- *fixer les engagements réciproques entre l'Agglomération et le Théâtre de la Faïencerie ;*
- *décider du montant des financements publics accordés.*

Il s'agit donc d'un document de partenariat et d'un dispositif de financement culturel destinés à soutenir l'accès à la culture ainsi que les projets artistiques du territoire. L'ACSO propose d'accorder une subvention de 178 380 euros en 2026 à la Faïencerie.

Cette enveloppe se répartit comme suit :

- *25 000 euros pour les tarifs réduits destinés aux habitants ;*
- *80 000 euros pour l'organisation du festival Mosaïque ;*
- *67 000 euros pour le projet Friche-Gournay et l'accueil des compagnies artistiques ;*
- *5 880 euros pour le projet culturel « Accordez vos vélos ».*

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver les termes de la convention d'objectifs avec la Faïencerie de Creil pour la délivrance de cette subvention, et d'autoriser le Président ou son représentant à les signer. Merci.

M. VILFMAIN :

Je te remercie. Observations ? Oppositions ? Abstentions ? Je n'en vois pas, c'est ainsi adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'accorder à l'association La Faïencerie – Théâtre de Creil une subvention d'un montant total de 178 380 € pour l'année 2026, répartie comme suit :
 - 25 000 € pour la mise en œuvre de tarifs préférentiels au bénéfice des habitants de l'ACSO ;
 - 80 000 € pour l'organisation du Festival Mosaïque et son déploiement dans les communes de Saint Vaast les Mello, Thiverny, Cramoisy, Rousseloy, Maysel, Saint-Leu d'Esserent et Saint-Maximin.
 - 67 500 € pour le projet Friche Gournay – Lieu de Fabrique : accueil de compagnies circassiennes ;
 - 5 880 € pour la mise en place d'actions dans le cadre du projet « Accordez-vous vélos »
- D'approuver les termes de la convention d'objectifs avec La Faïencerie – Théâtre de Creil pour la délivrance de cette subvention et d'autoriser le président ou son représentant à la signer.

26C034 - CONTRAT DE COPRODUCTION ENTRE L'ACSO - LA FAIENCERIE THÉÂTRE DE CREIL ET LES COMPAGNIES CIRCASSIENNES ACCUEILLIES EN RESIDENCE SUR LA FRICHE GOURNAY LIEU DE FABRIQUE Mme FILIPIDIS :

M. VILLEMMAIN :

Monsieur MARTIN, pour le contrat de coproduction.

M. MARTIN :

C'est un contrat de coproduction artistique entre l'ACSO, la Faïencerie et les compagnies de cirque accueillies en résidence à la Friche-Gournay. C'est donc un accord de financement et de collaboration artistique. L'agglomération propose de financer la coproduction des spectacles créés par les trois compagnies circassiennes, répartie à hauteur de 5 275 euros TTC par compagnie, soit 15 825 euros TTC au total.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les termes des trois contrats de coproduction et d'autoriser le Président ou son représentant à les signer.

M. VILLEMMAIN :

Je te remercie. Y a-t-il des observations ? Oppositions ? Abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

DÉCIDE :

- De participer à hauteur de 5 275 € TTC (cinq mille deux cent soixante-quinze euros toutes taxes comprises) à la coproduction des spectacles créés par chacune des 3 compagnies accueillies (le Cirque Pardi, La Fauve et A portés de mains) sur le site de la Friche Gournay pour le déploiement des actions culturelles soit un total de 15 825 € TTC pour l'ACSO.
- D'approuver les termes des trois contrats de coproduction et d'autoriser le président ou son représentant à les signer.

INFORMATION AU CONSEIL

M. VILLEMMAIN :

Vous avez deux rapports d'information sur les décisions du bureau communautaire et sur les décisions du Président.

INFO 01 - DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2026

INFO 02 – DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

M. VILLEMMAIN :

S'il n'y a pas de questions ? Je n'en vois pas. Nous pouvons clore cette séance. Je vous remercie pour le travail effectué tout au long de ce mandat. Afin d'éviter de grever le budget « fêtes et cérémonies de l'ACSO », je n'ai pas prévu de pot de fin de mandat. Cela fera du bien à votre santé, vous pourrez boire l'eau qui est sur la table. Bonne continuation.



*Le Président
Jean-Claude VILLEMMAIN*



*Secrétaire de séance,
Bendu ALKAYA*

